

du Messie tant promis à ses ancêtres.

Le temps devait venir que, dix tribus étant tranchées du peuple de Dieu pour leur infidélité, la postérité d'Abraham ne conserverait son ancienne bénédiction, c'est-à-dire la religion, la terre de Chanaan et l'espérance du Messie, qu'en la seule tribu de Juda, qui devait donner le nom au reste des Israélites, qu'on appela Juifs, et à tout le pays qu'on nomma Judée.

Ainsi l'élection divine paraît toujours, même dans ce peuple charnel qui devait se conserver par la propagation ordinaire.

Jacob vit en esprit le secret de cette élection. Comme il était prêt à expirer, et que ses enfants, autour de son lit, demandaient la bénédiction d'un si bon père, Dieu lui découvrit l'état des douze tribus quand elles seraient dans la terre promise : il l'expliqua en peu de paroles, et ce peu de paroles renferme des mystères innombrables.

Quoique tout ce qu'il dit des frères de Juda soit exprimé avec une magnificence extraordinaire et resente un homme transporté hors de lui-même par l'esprit de Dieu, quand il vient à Juda, il s'éleve encore plus haut : " Juda, dit-il, tes frères te loueront ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi. Juda est un jeune lion. Mon fils, tu es allé au butin. Tu t'es reposé comme un lion et comme une lionne. Qui osera le réveiller ? Le Sceptre (c'est-à-dire l'autorité) ne sortira point de Juda, et l'on verra toujours des capitaines et des magistrats, ou des juges, nés de sa race, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des peuples : " ou, comme porte une autre leçon, qui peut-être n'est pas moins ancienne, et qui, au fond, ne diffère pas de celle-ci, " jusqu'à ce que vienne celui à qui les choses sont réservées ; " et le reste comme nous venons de le rapporter.

La suite de la prophétie regarde à la lettre la contrée que la tribu de Juda devait occuper dans la terre sainte. Mais les dernières paroles que nous avons vues, en quelque façon qu'on les veuille prendre, ne signifient autre chose que celui qui devait être l'envoyé de Dieu, le ministre et l'interprète de ses volontés, l'accomplissement de ses promesses et le roi du nouveau peuple, c'est-à-dire le Messie ou l'oint du Seigneur.

Jacob n'en parle expressément qu'au seul Juda dont ce Messie devait naître : il comprend dans la destinée de Juda seul la destinée de toute la nation, qui, après sa dispersion, devait voir les autres tribus réunis sous les étendards de Juda.

Tous les termes de la prophétie sont clairs, il n'y a que le mot de sceptre que l'usage de notre langue nous pourrait faire prendre pour la seule royauté, au lieu que, dans la langue sainte, il signifie en général la puissance, l'autorité, la magistrature. Cet usage du mot de sceptre se trouve à toutes les pages de l'Écriture : il paraît même manifestement dans la prophétie de Jacob, et le patriarche veut dire qu'aux jours du Messie toute autorité cessera dans la maison de Juda, ce qui emporte la ruine totale d'un État.

Ainsi les temps du Messie sont marqués ici par un double changement. Par le premier, le royaume de Juda et du peuple juif est menacé de sa dernière ruine ; par le second, il doit s'élever un nouveau royaume, non pas d'un seul peuple, mais de tous les peuples, dont le Messie doit être le chef et l'espérance.

Dans le style de l'Écriture, le peuple juif est appelé en nombre singulier, et par excellence, LE

PEUPLE, OU LE PEUPLE DE DIEU ; et quand on trouve LES PEUPLES, ceux qui sont exercés dans les Écritures entendent les autres peuples qu'on voit aussi promis au Messie, dans la prophétie de Jacob.

Cette grande prophétie comprend en peu de paroles toute l'histoire du peuple juif et du Christ qui lui est promis ; elle marque toute la suite du peuple de Dieu, et l'effet en dure encore.

Aussi ne prétends-je pas, monseigneur, vous en faire un commentaire ; vous n'en aurez pas besoin, puisqu'en remarquant simplement la suite du peuple de Dieu, vous verrez le sens de l'oracle se développer de lui-même, et que les seuls événements en seront les interprètes.

(A continuer.)

LITTÉRATURE.

LES DEUX DEVICES.

NOUVELLE.

(Suite et Fin.)

Dès qu'il eut un peu repris ses sens, il demanda une chambre et un lit ; mais la foire venait de finir à Kaysersberg, et l'auberge était pleine de gens qui repartaient le lendemain. Joseph et son compagnon, bien qu'ils fussent arrivés plus tôt, n'avaient eux-mêmes trouvé qu'une couchette à laquelle le premier avait généreusement renoncé en faveur du second. Cependant, après beaucoup de questions et de recherches, il se trouva un lit vacant dans une des chambres de l'hôtellerie ; mais elle était occupée par quatre colporteurs qui refusaient d'y recevoir aucun étranger.

— Ont-ils loué la chambre pour eux seuls ? demanda Henri.

— Nullement, répliqua l'aubergiste.

— Ainsi vous avez droit de disposer du lit vacant.

— Sans aucun doute.

— Alors quelle raison donnent-ils pour refuser un nouveau compagnon de chambre ?

— Ils ne donnent point de raison ; tous quatre ont l'air d'assez mauvais drôles, et personnes ne s'est soucié d'avoir une querelle avec eux.

Henri se leva vivement.

— C'est une faiblesse, s'écria-t-il. Pour ma part, je ne passerai pas une nuit blanche, parce qu'il convient à quatre inconnus d'accaparer le lit de votre auberge ; conduisez-moi à leur chambre ; il faudra bien qu'ils entendent raison.

— Prends garde, Henri, fit observer Mulzen, ce sont des gens brutaux et grossiers.

— Et ces vices leur donnent le privilège de nous faire veiller ? demanda aigrement le Marseillais ; non pardieu ! je me coucherai malgré eux.

Il avait repris sa casquette, et allait sortir avec l'aubergiste, mais M. Rosman, qui venait chercher un domestique pour emporter ses bagages, avait entendu les mots échangés entre les deux cousins ; il s'avança vers eux, et dit de son air libre et riant :

— Je vous vois en peine d'un gîte pour cette nuit messieurs.

— Je ne le serai pas longtemps, interrompit Henri en voulant passer outre.

— Un moment, reprit M. Rosman ; ces gens vont peut-être répondre à vos raisonnements par des injures, et vous aurez peine à leur faire reconnaître votre droit ; acceptez plutôt un lit chez moi, mes-